

APPEL A PROJET POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION TEMPORAIRE DE LA GARE DES RAMIERES

Contexte

La Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, souhaite mettre en place une programmation culturelle pour la saison 2026 dans la salle d'exposition temporaire de son équipement la « Gare des Ramières, maison de la Réserve », située au cœur de la Réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme et dont elle est gestionnaire depuis 1999.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », la Communauté de communes a défini les actions d'animation et de sensibilisation à la protection de la faune et la flore ainsi que celles de la gestion de l'équipement « Gare des Ramières, maison de la Réserve ».

Cette programmation doit donc impérativement être en lien avec la protection et la mise en valeur de l'environnement, à l'échelle du territoire de la Communauté de communes et plus largement de la Biovallée.

Pour ce faire, la Communauté de communes propose de mettre à disposition des acteurs de la Biovallée cette salle d'exposition et effectue donc un appel à candidature.

Caractéristiques techniques de la salle

Les principales caractéristiques techniques de cette salle sont les suivantes :

- Surface d'environ 27 m² (6,2 m X 4,3 m)
- Hauteur de plafond : 2,4 m
- 3 fenêtres : 3 X 1,56 m
- 3 portes : 1,46 m ; 1,01 m ; 0,9 m
- 2 couloirs ouverts : 0,9 m ; 1 m
- Panneautage mural équipé de cimaises d'une longueur totale de 11,5 m (4 X 1 m + 4 m + 1,9 m + 1,6 m)
- Ecran de 2,5 m de largeur
- Prises électrique (3 au sol + 1 dédiée à un projecteur au plafond + 1 murale avec HDMI)
- Eclairage (5 plafonniers représentant 22 projecteurs orientables)
- Sol en moquette bleue
- Possibilité d'utiliser un système de diffusion de son

Périodes de mise à disposition de la salle

- du 4 avril au 3 mai 2026
- du 6 mai au 28 juin 2026
- du 1^{er} au 31 juillet 2026
- du 1^{er} au 31 août 2026
- du 2 septembre au 1^{er} novembre 2026

Rôle et engagement de chaque partie

La Communauté de communes communiquera les dates de vernissage et de durées des expositions sur son site internet, sur les réseaux sociaux et sur tout document qu'elle jugera utile.

La Communauté de communes pourra organiser un vernissage des expositions en invitant les habitants du territoire, les élus. Dans un tel cas, les frais inhérents au vernissage seront à la charge de la Communauté de communes.

Le candidat exposera son travail sur la Biovallée en lien avec la protection et la mise en valeur de l'environnement, sans faire preuve de prosélytisme.

Le candidat respectera le règlement intérieur de la Gare des Ramières, maison de la Réserve.

Le candidat montera et démontera son exposition de manière autonome selon le calendrier fixé par la Communauté de communes.

Modalités de candidature

Le candidat envoie sous format électronique ou papier le contenu de son exposition et tout autre document jugé utile (book, références, articles de presse, etc.).

Il propose les dates de disponibilité de son exposition au regard des propositions ci-dessus.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 30 novembre 2025 à 17h.

Les candidatures doivent être adressées à la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée à l'attention de Rézika Mérabet, Directrice Générale Adjointe des services à la population, 96 ronde des alisiers, CS 331, 26400 Eurre ou par mail à plloret@val-de-drome.com

Pour tout renseignement : plloret@val-de-drome.com

Sélection des candidats

Les candidatures seront examinées **le 4 décembre 2025**.

Les critères pour la sélection sont les suivants :

- Compréhension de la commande (lien au territoire Biovallée, lien à la thématique, qualité du propos)
- Qualité technique de l'exposition
- Références du candidat